



**Autorisation de prise de vue et d'enregistrement sonore
d'un enfant, de prise de vue ou d'utilisation d'une
production d'enfants et de diffusion sur le site de l'accueil de loisirs et le
bulletin municipal de St Sulpice la forêt**

Nous, soussignés,

Résidant

déclarons (cocher la case souhaitée) :

- Autoriser
- Ne pas autoriser

les membres de l'équipe d'animations de l'ALSH les Renards de Feu a (cocher les cases souhaitées):

- Photographe, filmer (image et son)
- Faire un enregistrement sonore
- Diffuser une production (texte, dessin, film...)
- Diffuser son image (photos, films, dessins, son...)

notre enfant (Nom Prénom)..... dans le cadre d'activités pédagogiques
uniquement.

En outre, nous autorisons les membres de l'équipe de direction, les équipes d'animations, à sauvegarder et stocker des photos sur le serveur hébergeant le site de l'ALSH et mettre à disposition des visiteurs du site des fichiers numériques sur lesquels apparaissent nos enfants dans le cadre de ces activités.

Nous savons que ces fichiers et images auront pour unique but d'illustrer des articles publiés sur le site Internet de l'ALSH, « l'écho » le bulletin municipal de St Sulpice la forêt ou une exposition au sein de l'ALSH.

Les destinataires de ces fichiers pourront être tous les visiteurs potentiels du site, sans restriction.

A l'issue d'une période de trois ans, les fichiers seront supprimés au fur et à mesure du site internet de l'ALSH.

Conformément à la loi « *informatique et libertés* » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, nous savons bénéficier d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant notre enfant, que nous pouvons exercer en adressant une requête à l'équipe dirigeante de l'ALSH de St Sulpice la Forêt.

Date et signature des responsables légaux.

La signature des deux parents détenant l'autorité parentale est obligatoire (Art.372 — Code Civil).